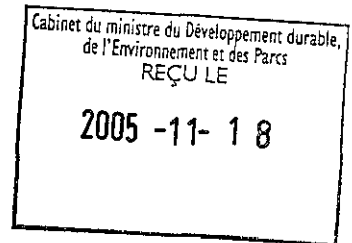


Havre-aux-Maisons, le 11 novembre 2005

Monsieur Thomas Mulcair, ministre,  
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs,  
Édifice Marie Guyart,  
675, boul. René-Lévesque Est, 30<sup>ème</sup> étage,  
Québec (Qué.) G1R 5V7



**OBJET :** Projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique (LET) aux Îles de la Madeleine. Demande d'audience publique /médiation.

Monsieur le Ministre,

Ayant pris connaissance du projet d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique complémentaire au Centre de traitement des matières résiduelles aux Îles de la Madeleine et faisant consensus, le Conseil d'administration et l'équipe d'Attention Fragiles, ainsi que les personnes soussignées demandons la tenue d'une audience publique et vous indiquons notre ouverture pour une médiation.

Que ce soit par l'entremise de nos organismes ou par nos engagements personnels, nous avons collaboré, à travers le temps et depuis le début, à la recherche et à la mise en place du système actuel de gestion des déchets aux Îles de la Madeleine comportant tri, compostage, incinération, récupération, recyclage, sensibilisation, analyse, vigilance, et autres aspects.

Nous pouvons témoigner des efforts consentis jusqu'ici (adoption du tri à 3 voies, coûts à assumer, efforts de sensibilisation et changements d'habitudes dans notre société de consommation effrénée, etc.) pour relever l'énorme défi que constitue l'obligation, en milieu insulaire, de gérer sur place l'entièreté, dans des espaces les plus restreints possibles, des matières résiduelles produites.

Concernant le projet de LET à l'étude, nous avons pris connaissance des documents faisant office d'étude d'impact. De plus, plusieurs d'entre nous ont participé à la séance d'information publique du 26 octobre dernier et ont effectué une visite au Centre de traitement en compagnie du responsable municipal.

Précisons que nous partageons le souci du promoteur, la Municipalité des Îles de la Madeleine, de compléter adéquatement les installations du Centre de traitement et que nous reconnaissons l'urgence de disposer de façon sécuritaire des cendres volantes et des chaux usées, ces matières qui font l'objet d'une autorisation «temporaire» d'enfouissement, depuis plus de 10 ans. Nous reconnaissons également que les matériaux secs constituent un déchet encombrant, de plus en plus volumineux avec l'augmentation des activités de réfection et de construction résidentielle et commerciale. Nous sommes donc assurés de la pertinence d'un LET aux Îles de la Madeleine.

Toutefois, nous considérons que l'étude d'impact est bien incomplète et que des questions importantes n'ont pas ou n'ont pas été suffisamment considérées. Notre questionnement concerne à la fois les impacts sur l'environnement naturel, sur la durée de vie du LET, sur les coûts prévisibles ainsi que sur la participation et la capacité de payer des citoyennes et citoyens.

Souhaitant, depuis l'implantation du Centre de traitement, participer à l'instauration de pratiques de développement durable et de gestion intégrée des différents modes de disposition des déchets aux Îles de la Madeleine, nous sommes convaincus que l'analyse du projet de LET doit aussi contenir l'analyse des activités en amont (les apports, la sélection, les 3R,...), les activités complémentaires (incinération, ressourcerie, recyclage, compostage, etc.) et des activités en aval (les rejets, le traitement des eaux, l'impact sur les coûts sur l'ensemble de la facture de gestion des déchets,...). Dans l'état actuel des choses, nous craignons que, s'il n'y a pas de considération préalable des impacts du LET sur l'ensemble du système de gestion, le LET ne se remplisse beaucoup plus rapidement que ne l'estime l'étude d'impact, que s'ajoutent des coûts supplémentaires importants à court terme, que des impacts environnementaux non prévus ou sous-estimés surviennent et qu'on assiste graduellement à un laisser-aller dans les efforts individuels et collectifs de tri et de récupération-recyclage.

Nous présentons en annexe une liste, certes non-exhaustive, de diverses lacunes de l'étude et de questions que soulève l'addition d'un LET dans le système de gestion des matières résiduelles aux Îles.

Devant l'«urgence d'agir», avec le souci de contribuer au maintien d'un milieu de vie sain pour nous, pour les visiteurs et pour les générations à venir; sachant que la collaboration des citoyennes et des citoyens peut faire une grande différence sur les coûts de gestion ainsi que sur la durée de vie d'un LET et de l'ensemble du système de gestion intégrée, nous souhaitons :

- que le LET soit regardé comme élément complémentaire du système de traitement des déchets;
- que, en conséquence et en complément de l'étude d'impact, un bilan (avis indépendant) de l'ensemble du système de traitement des matières résiduelles aux Îles soit fait, incluant notamment une caractérisation des espaces utilisés, le portrait actuel des opérations ainsi que l'évolution prévue, une estimation du financement global de l'ensemble du système et de chacune de ses parties;

toutes les mesures nécessaires afin de récupérer les eaux de lixiviation si, en bout de ligne, on ne fait que les répandre ailleurs? Que ferait-on en cas de contamination du milieu?

- Pourquoi ce LET qui devait répondre en priorité à l'élimination des débris de l'incinérateur ne peut-il pas les recevoir? Pourquoi faudrait-il exporter ces matières pour en mesurer le volume? Puisque toute l'étude se fie aux données de 2002 et qu'elles incluent un volume de cendres volantes, distinct des machefers (que le consultant considère peu fiables), faut-il en déduire que les autres données aussi ne sont pas fiables?
- Est-il courant d'utiliser une seule année pour estimer les 25 et 50 ans à venir?
- Le projet, présenté comme devant répondre aux besoins des 50 prochaines années, n'estime en fait que les coûts associés à l'installation d'une capacité théorique de 25 ans;
- Les données économiques ne contiennent pas d'analyse des impacts sur les coûts globaux de la gestion intégrée, ni sur la capacité de payer des contribuables, ni ne propose de répartition des coûts pollueur/payeur ou de facturation des services d'enfouissement;
- Comment va-t-on s'assurer d'exclure et de gérer les matières résiduelles inadmissibles dans un LET (bois traité, peintures, solvants, colles, scellants, etc.)? Si elles sont enfouies, ces matières risquent-elles rendre le lixiviat toxique en arsenic et autres produits dangereux?
- Le comité de vigilance sera-t-il créé dès le début du projet, quels seront ses pouvoirs et mandats? Qui en fera partie? Quelle place sera réservée aux citoyens qui jouxtent le site?

## ANNEXE

### QUESTIONNEMENT (non-exhaustif) à l'endroit du projet de LET aux Îles-de-la-Madeleine.

- Une étude hydrogéologique n'est que promise;
- Les documents demandés lors de la séance d'information n'ont, à ce jour, pas été fournis;
- Le plan de gestion des matières résiduelles n'est pas disponible;
- L'impact des changements climatiques sur l'érosion du secteur dunaire n'est pas considéré;
- Trois sources d'eaux usées (drainées au LET, lixiviat traité s'il y a lieu, et eaux du site d'entreposage temporaire) pourraient être acheminées vers la mer et le projet ne présente aucune donnée technique, ni étude de faisabilité sur ce projet d'acheminement à travers la dune bordière, secteur hautement fragile ;
- Il n'est pas certain que d'installer la phase 1 du projet dans le secteur naturel le plus intègre soit compatible avec le souci de réduire au strict minimum l'empiètement dans le milieu dunaire; il n'y a aucune discussion de ce choix, alors qu'à diverses reprises (en 1994 et 2004) la question a été exprimée par Attention fragîles;
- Le fond de carte annexé à l'étude date de 2001 et n'indique pas l'ensemble des occupations actuelles du site; ainsi, où et quels travaux seront nécessaires pour installer le site d'entreposage temporaire?
- Aucune caractérisation de la zone affectée n'est incluse, sinon par quelques phrases se réduisant à la présence ou non d'espèces en péril et à l'affirmation d'une présence réduite sur la plage dans le secteur. Ne devrait-on pas tenir compte de l'utilisation humaine actuelle dans ce secteur: circulation intense des VTT et 4X4, promeneurs, cueilleurs, etc.?
- Il n'y a aucune information sur les volumes de sable et de pierre nette nécessaires, ni de caractérisation de ces granulats aux fins de drainage ou de stabilisation; pas non plus d'indication de leur provenance, sachant pourtant que l'approvisionnement de ces matériaux peut causer problème dans l'archipel;
- Quelle sera la période de réalisation des divers travaux?
- La faisabilité et les risques (pour la santé publique et pour l'intégrité des habitats naturels) associés au projet de traitement du lixiviat dans les étangs aérés de Havre-aux-Maisons et de Fatima ne sont pas documentés. À quoi servirait-il de prendre

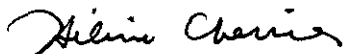
- que l'évaluation des impacts soit complétée et les réponses apportées aux questions posées lors de la séance d'information publique;
- que soient considérées prioritaires les activités suivantes: l'enfouissement des cendres volantes et des chaux usées et la définition des exigences et des contrôles requis quant à l'apport et à la réception des matériaux à enfouir;
- qu'un comité de citoyens soit mis en place dès que possible.

En somme, pour bonifier le projet de LET, nous souhaitons partager avec la Municipalité des Îles de la Madeleine, incluant nos concitoyens et les autres intervenants concernés par la protection de l'environnement, dans une optique de développement durable, des objectifs et principes tels que :

- empiètement minimal dans les milieux naturels, restauration des espaces dégradés et protection de l'environnement;
- valorisation du système intégré des matières résiduelles, valorisation des acquis et des bonnes pratiques;
- diminution des matières à enfouir;
- augmentation de la récupération à la source;
- sensibilisation et organisation des chantiers de construction, démolition ou réfection, de manière à augmenter le recyclage des matériaux secs;
- exemplarité municipale à l'endroit de ses immeubles, activités et événements publics;
- efficacité des méthodes et technologies;
- économies d'espace et de coûts.

C'est dans cet esprit que nous demandons l'intercession du Bureau d'audiences publiques (BAPE), cette instance tierce, indépendante et experte en ces questions d'impacts sur l'environnement (social, économique, écologique) de tels projets.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, avec notre demande d'audiences publiques / médiation, l'expression de nos sentiments les meilleurs,



Hélène Chevrier, présidente,  
 Attention Fragîles,  
 397A, Cap-aux-Meules,  
 Îles de la Madeleine  
 G4T 1<sup>E3</sup>  
 Tel : (418) 986-6644  
 Fax : (418) 986-6083  
[attention.fragiles@tlb.sympatico.ca](mailto:attention.fragiles@tlb.sympatico.ca)



Carole Leblanc, directrice,  
 Attention Fragîles,  
 397A Cap-aux-Meules,  
 Îles de la Madeleine  
 G4T 1<sup>E3</sup>  
 Tel : (418) 986-6644 /  
 Fax : (418) 986-6083  
[attention.fragiles@tlb.sympatico.ca](mailto:attention.fragiles@tlb.sympatico.ca)



Dominique Gagnon, vice-président,  
Attention Fragiles,  
397A Cap-aux-Meules,  
Îles de la Madeleine  
G4T 1E3  
Tel : (418) 986-6644 /  
[info@ausalange.com](mailto:info@ausalange.com)

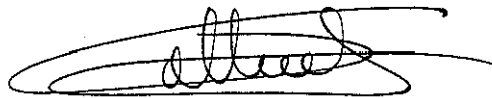


Isabelle Demers, citoyenne,

[direction@zipdesiles.org](mailto:direction@zipdesiles.org)

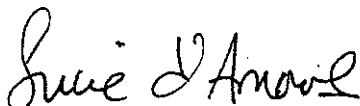


Robert Noël de Tilly, citoyen,



Séverine Palluel, citoyenne,

[Societedeconservationsdesiles@yahoo.ca](mailto:Societedeconservationsdesiles@yahoo.ca)



Lucie d'Amours, citoyenne,

c.c. BAPE

Monsieur Joël Arseneau, maire des Îles de la Madeleine  
Monsieur Maxime Arseneau, député des Îles de la Madeleine  
Monsieur Marcel Landry, directeur régional, MDDEP  
Madame Solange Renaud, bureau local du MDDEP  
Monsieur Jean Hubert, responsable municipal